

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 avril 2021 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt et un, le jeudi vingt-neuf avril à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu CLOAREC Mickaël
GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis LEROUX Joël,
MARSAULT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie,
QUINIO Alain.

Absents :
Procurations LINTANFF Francis donne procuration à GIROTTO François, MERRANT
Patricia donne procuration à GEFFROY Rémi.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 13 votants et 2 procurations
Date de convocation : 22 avril 2021
Secrétaire de séance : LEROUX Joël

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

1) Horaires éclairage public

Les élus valident les horaires suivants pour l'éclairage public :

Armoire	Localisation	Allumage matin	Extinction soir	Observations
1	Hent ti ker	6h30	20h00	
2	D712	6h30	20h00	
3	Ménez Bihan	6h30	20h00	
4	Bellevue	6h30	20h00	
5	Prajou	6h30	20h00	
6	Park An Iliz	6h30	20h00	
7	Groas Ar Moal	6h30	20h00	
8	Ménez Bihan	6h30	20h00	
9	Trobara	6h30	20h00	

2) Réhabilitation de deux logements locatifs sociaux situés 8 et 10 hent ti ker dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec Soliha BLI Bretagne : garantie de prêt à Soliha

La délibération du 10 septembre 2020 a validé la contractualisation d'un bail à réhabilitation d'une durée de 45 ans avec Soliha BLI Bretagne, pour la réhabilitation de la maison « LE JEAN » afin d'y réaliser deux logements sociaux.

Le prêt de la banque des territoires proposé à Soliha pour financer cette opération doit être garanti par la commune.

La garantie portera sur le prêt suivant :

Prêt PHP (Prêt Habitat privé) d'un montant de 116 871 € d'une durée de 43ans taux 0.30%.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 29 avril 2021 à 20 h 30

3) Mise à jour de la délibération du 7 novembre 2017 concernant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : ajout du cadre d'emploi des attachés

Le régime indemnitaire est un complément de la rémunération principale du fonctionnaire. Il est composé de primes et indemnités. La délibération du 7 novembre 2017 ne prenait en compte que les catégories B et C de la fonction publique, suite à un avancement de grade en catégorie A, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la délibération n°2017-0064 en intégrant le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le comité technique du CDG a donné un avis favorable en date du 2 février 2021 concernant l'ouverture du RIFSEEP aux agents de catégorie A.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4) DSIL 2021

Le projet de rénovation de la verrière de l'école ainsi que l'étanchéité du toit de l'école peuvent être éligibles à la dotation de soutien à l'investissement locatif (DSIL), dans le cadre de la thématique : «création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires».

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 66 876.00 € HT,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
ETAT : DSIL	66 876	40	26 750.00
ETAT : DETR (pour la partie rénovation de la verrière)	47 326	50	23 663.00
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			50 413.00
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			16 463.00
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			66 876.00

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 avril 2021 à 20 h 30

5) Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçues en 2020 au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotées de la compétence voirie.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- Aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de cars,
- **Aménagements** de sécurité aux abords des établissements publics,
- Aménagements visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse,

Le plafond de dépenses est fixé à 30 000 € HT.

Projet présenté :

Sécurisation hent bel air et lotissement croas ar salut.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6) Emprunt pour les travaux de la MAM

Pour financer les travaux de construction de la MAM, et dans l'enveloppe du budget voté, le conseil municipal contracte auprès du Crédit Agricole, un emprunt à **taux fixe** pour une somme de **250 000** (deux cent cinquante mille euros et zéro centime), sur 20 ans au taux de 1.02%.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

7) Convention avec le SDEF

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la Maison d'assistants maternels et des logements Finistère Habitat, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUEGAT-MOYSAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	24 500,00 € HT
- Extension éclairage public	11 250,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom.....	7 500,00 € HT
Soit un total de.....	43 250,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	25 625,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA.....	0,00 €

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 avril 2021 à 20 h 30

- Extension éclairage public	10 125,00 €
- Génie civil - infrastructure telecom	9 000,00 €
Soit un total de.....	19 125,00 €

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8) Motion de soutien au collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux

Une proposition de motion émanant du collectif qui regroupe 26 structures des secteurs sociaux et médico-sociaux de l'économie Sociale et Solidaire, ainsi que des Syndicats de salariés CFDT, SUD et CGT. Cette motion destinée à défendre la situation des professionnels du secteur médical et médico-social est la suivante :

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professions, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers des jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médico-sociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300 € par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professions qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations –à but non lucratif- de l'économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDF santé-sociaux du Finistère, CGT et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'Etat, des Collectivités territoriales et de l'ensemble des élus par une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 avril 2021 à 20 h 30

passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'**accompagnement** des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

9) Marché de voirie hent ti ker

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de voirie de la création d'une voie hent ti ker : terrassements, voirie, espaces verts, réseaux d'eaux et assainissement.

2 entreprises ont répondu : COLAS pour un montant de 75 597.96 € TTC et SETAP pour un montant de 68 149.08 TTC. La SETAP est retenue.

10) Questions diverses

La Commune candidate pour accueillir une œuvre du Graffiti Tour pour un coût de 1000 €, Morlaix Communauté participe à hauteur de 1000 €.

La Commune s'inscrit pour l'appel à projet « Promotion d'une alimentation saine et durable : Morlaix Communauté propose d'accompagner 29 cantines du territoire autour de 4 volets :

- La réduction du gaspillage alimentaire
- Le remplacement des produits chimiques par le nettoyage écologique
- L'approvisionnement durable et de proximité
- L'éducation et la sensibilisation à l'alimentation

Le Maire,
François GIROTTO.



Clôture de la séance à 23h45
Affiché le 3 mai 2021